



## COMMISSION SPORTIVE PROCES-VERBAL N° 19

---

Réunion du Mercredi 11 Janvier 2023 à 14 heures

---

**Présidence** : TERCIER Pierre

---

**Présents** : CHASLE Pierre, LEFEBVRE Alain, LIVONNET Alain, RAFAILLAC Jackie, TORTAY Michel

---

**Excusés** : DELCROIX Laurent, MEUNIER Régis.

---

**Assiste à la réunion** : MERIOT Florence (Secrétaire de Direction)

---

*Le Président de la Commission, Pierre TERCIER, souhaite une excellente année à tous les Membres de la Commission.*

\*\*\*\*\*

### 1 – **ADOPTION PROCES VERBAUX** :

Les procès-verbaux de la Commission Sportive des 21 décembre 2022 et 9 Janvier 2023 sont adoptés à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### 2 – **AMENDES ADMINISTRATIVES** :

**(Frais d'arbitrage, absence d'éducateur – délégué, report de match hors délai, changement de date calendrier, transmission en retard de la FMI, manquements liés à l'utilisation de la tablette – FMI)**

Voir amendes administratives du 11 Janvier 2023


\*\*\*\*\*

### 3 – **HOMOLOGATION DES RENCONTRES** :

La Commission sportive prononce l'homologation des rencontres qui se sont déroulées il y a plus de 30 jours calendaires étant donné qu'aucune instance les concernant n'est en cours et qu'aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée à ce jour.

\*\*\*\*\*

### 4 – **DEMANDE FEUILLES DE MATCH** à la date du 21 Décembre 2022

-  25165135 – U15 Brassage Elite Poule A – OUEST TOURANGEAU FC 2 c/ ST PIERRE DES C. 1 du 10 décembre 2022
-  25196166 – U13 Niveau 1 Poule B – JOUE LES TOURS FCT – VEIGNE du 03 décembre 2022 (**3<sup>ème</sup> RAPPEL**)

Les clubs doivent impérativement faire parvenir la feuille de match par mail au secrétariat du District **avant le mardi 3 Janvier dernier délai.**

La Commission rappelle l'article 12 des compléments des Règlements Généraux de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts applicables dans le District d'Indre et Loire :

Pour les matches n'ayant pas pu utiliser la FMI :

- Les clubs évoluant en compétition(s) départementale (s) impriment leur feuille de match recto/verso en cas de match à domicile.
- Cette feuille de match est établie très lisiblement et comporte toutes les indications et signatures prévues.
- Le club recevant l'a fait parvenir, au secrétariat du District (le lundi avant 12h) :
- Par courrier électronique en scannant la feuille de match originale (recto-verso).
  - En cas de réserve ou de réclamation, la Commission concernée pourra réclamer la feuille de match originale par pli postal.
- Si les obligations mentionnées ci-dessus ne sont pas respectées, il sera appliqué une amende dont le montant est défini dans les tarifs fixés par le District pour la saison en cours, rubrique "Amendes".
- En cas de non-envoi de la feuille de match par le club recevant dans un délai maximum de 30 jours à compter du jour de la rencontre effectivement jouée, le club recevant aura match perdu par pénalité et sera sanctionné d'une amende dont le montant est fixé dans les tarifs fixés par le District pour la saison en cours, rubrique "Amendes".

\*\*\*\*\*

## **5 – RENCONTRES NON DEROULEES :**

Les clubs doivent consulter les calendriers des équipes concernées sur le site internet (<https://indre-et-loire.fff.fr/competitions/>) ou foot clubs afin de prendre connaissance des nouvelles dates de jeu fixées par la Commission.

Suite aux intempéries du week-end dernier et arrêtés municipaux, les rencontres suivantes n'ont pas eu lieu.

<b>Match</b>	<b>25467842</b>	
<b>Date</b>	<b>08 janvier 2023</b>	
<b>Catégorie / Division / Poule</b>	<b>Seniors</b>	<b>Coupe Seniors du District</b>
<b>Clubs en présence</b>	<b>VAL DE BRENNE FC 1</b>	<b>ST NICOLAS DE BOURGUEIL 1</b>

La Commission fixe la rencontre au **dimanche 29 janvier 2023.**

\*\*\*\*

<b>Match</b>	<b>254667883</b>	
<b>Date</b>	<b>08 janvier 2023</b>	
<b>Catégorie / Division / Poule</b>	<b>Seniors</b>	<b>Coupe Seniors Marcel Bacou (équipes réserves)</b>
<b>Clubs en présence</b>	<b>VAL DE CISSE FC 2</b>	<b>LA VILLE AUX DAMES ESVD 2</b>

La Commission fixe la rencontre au **dimanche 29 janvier 2023.**

\*\*\*\*

<b>Match</b>	<b>25467884</b>	
<b>Date</b>	<b>08 janvier 2023</b>	
<b>Catégorie / Division / Poule</b>	<b>Seniors</b>	<b>Coupe Seniors Marcel Bacou (équipes réserves)</b>
<b>Clubs en présence</b>	<b>DESCARTES SG 2</b>	<b>LA VALLEE VERTE ES 2</b>

La Commission fixe la rencontre au **dimanche 29 janvier 2023.**

\*\*\*\*

Match 25467892  
Date 08 janvier 2023  
Catégorie / Division / Poule Seniors Coupe Seniors Marcel Bacou (équipes réserves)  
Clubs en présence LOIRE ET VIGNES US 2 LOCHES AC 2

La Commission fixe la rencontre au dimanche 29 janvier 2023.

\*\*\*\*

Match 25290013  
Date 08 janvier 2023  
Catégorie / Division / Poule Seniors Challenge D4/D5 – R2 Energie Poule B  
Clubs en présence SAINT MARTIN LE BEAU 2 VAL DE VEUDE ES 2

Rencontre non jouée.

Suite à accord des deux clubs, la Commission décide de geler cette rencontre.

*En cette période d'intempéries et de changement de dernière minute, la Commission demande aux clubs de bien vérifier la disponibilité des installations sportives avant toute demande de changement de terrain surtout quand ces installations sont utilisées par plusieurs clubs.*

\*\*\*\*

Match 25290026  
Date 08 janvier 2023  
Catégorie / Division / Poule Seniors Challenge D4/D5 – R2 Energie Poule E  
Clubs en présence LE RICHELAI FOOT 3 MONNAIE US 3

Rencontre non jouée – Terrain impraticable.

Le résultat n'ayant pas d'incidence sur la 2<sup>ème</sup> phase de cette compétition, la Commission décide de geler cette rencontre.

\*\*\*\*

Match 25290036  
Date 18 décembre 2022  
Catégorie / Division / Poule Seniors Challenge D4/D5 – R2 Energie Poule F  
Clubs en présence CELLE-POUZAY entente 2 MONTBAZON US 2

Rencontre non jouée – Terrain impraticable.

Le résultat n'ayant pas d'incidence sur la 2<sup>ème</sup> phase de cette compétition, la Commission décide de geler cette rencontre.

\*\*\*\*\*

## 6 – FORFAITS :

Match 25467889  
Date 8 janvier 2023  
Catégorie / Division / Poule Seniors Seniors Marcel Bacou  
Clubs en présence FONDETTES AS 2 VILLIERS AU BOUIN AS 2

Match non joué.

La Commission :

- Jugeant sur le fond et en première instance,

- Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « *tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue ou du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end [...]* »,
- Considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « *si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1, l'indemnité à la Ligue ou au District concerné est doublée [...]* »,
- Considérant le courriel en date du 6 janvier 2023 à 10h25 du club de VILLIERS AU BOUIN AS mentionnant le forfait de son équipe pour la rencontre ci-dessus.

Par ces motifs :

- **Décide de donner match perdu par forfait à l'équipe de VILLIERS AU BOUIN AS 2 (équipe éliminée de la Coupe) pour en reporter le bénéfice à l'équipe de FONDETTES AS 2 (équipe qualifiée pour le prochain tour), en application de l'article 6.1f des Règlements généraux de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts.**
- **Enregistre le forfait à l'équipe 2 de VILLIERS AU BOUIN AS.**
- **Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2022/2023 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction.**
- **Inflige une amende de 31 €. au club de VILLIERS AU BOUIN AS, conformément aux dispositions de l'article 24.3 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre-Val de Loire et ses Districts.**

\*\*\*\*

<b>Match</b>	<b>25467891</b>	
<b>Date</b>	<b>8 janvier 2023</b>	
<b>Catégorie / Division / Poule</b>	<b>Seniors</b>	<b>Seniors Marcel Bacou</b>
<b>Clubs en présence</b>	<b>ACP TOURS 2</b>	<b>VILLEDOMER AS 2</b>

Match non joué.

La Commission :

- Jugeant sur le fond et en première instance,
- Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « *tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue ou du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end [...]* »,
- Considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « *si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1, l'indemnité à la Ligue ou au District concerné est doublée [...]* »,
- Considérant le courriel en date du 6 janvier 2023 à 9h27 du club de VILLEDOMER AS mentionnant le forfait de son équipe pour la rencontre ci-dessus.

Par ces motifs :

- **Décide de donner match perdu par forfait à l'équipe de VILLEDOMER AS 2 (équipe éliminée de la Coupe) pour en reporter le bénéfice à l'équipe de ACP TOURS 2 (équipe qualifiée pour le prochain tour), en application de l'article 6.1f des Règlements généraux de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts.**
- **Enregistre le forfait à l'équipe 2 de VILLEDOMER AS.**
- **Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2022/2023 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction.**
- **Inflige une amende de 31 €. au club de VILLEDOMER AS, conformément aux dispositions de l'article 24.3 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre-Val de Loire et ses Districts.**

\*\*\*\*

<b>Match</b>	<b>25289030</b>	
<b>Date</b>	<b>8 janvier 2023</b>	
<b>Catégorie / Division / Poule</b>	<b>Seniors</b>	<b>Challenge D4/D5 – R2 Energie d'Eclairer Poule H</b>
<b>Clubs en présence</b>	<b>ANTOGNY LE TILLAC 2</b>	<b>CHAMPIGNY US 2</b>

Match non joué.

La Commission :

- Jugeant sur le fond et en première instance,
- Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « *tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue ou du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end [...]»*,
- Considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « *si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1, l'indemnité à la Ligue ou au District concerné est doublée [...] »*,
- Considérant le courriel en date du 6 janvier 2023 à 15h35 du club de CHAMPIGNY US mentionnant le forfait de son équipe pour la rencontre ci-dessus.

Par ces motifs :

- **Décide de donner match perdu par forfait à l'équipe de CHAMPIGNY US 2 (0 but/-1 point) pour en reporter le bénéfice à l'équipe de ANTOGNY LE TILLAC 2 (3 buts/3 points), en application de l'article 6.1f des Règlements généraux de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts.**
- **Enregistre le 1<sup>er</sup> forfait à l'équipe 2 de CHAMPIGNY US.**
- **Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2022/2023 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction.**
- **Inflige une amende de 40 €. (20 €. x 2 forfait hors délai) au club de CHAMPIGNY US, conformément aux dispositions de l'article 24.3 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre-Val de Loire et ses Districts.**

\*\*\*\*

<b>Match</b>	<b>25174866</b>	
<b>Date</b>	<b>23 décembre 2022</b>	
<b>Catégorie / Division / Poule</b>	<b>Féminines à 11</b>	<b>Poule Unique</b>
<b>Clubs en présence</b>	<b>CHAMPIGNY LRF Entente 1</b>	<b>VAL DE CISSE-CHARGE entente 1</b>

Match non joué.

La Commission :

- Jugeant sur le fond et en première instance,
- Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « *tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue ou du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end [...]»*,
- Considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « *si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1, l'indemnité à la Ligue ou au District concerné est doublée [...] »*,
- Considérant le courriel en date du 23 décembre 2022 à 10h22 du club de VAL DE CISSE FC mentionnant le forfait de son équipe pour la rencontre ci-dessus.

Par ces motifs :

- **Décide de donner match perdu par forfait à l'équipe de VAL DE CISSE-CHARGE Entente 1 (0 but/-1 point) pour en reporter le bénéfice à l'équipe de CHAMPIGNY LRF Entente 1 (3 buts/3 points), en application de l'article 6.1f des Règlements généraux de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts.**
- **Enregistre le 1<sup>er</sup> forfait à l'équipe 1 de VAL DE CISSE-CHARGE entente.**
- **Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2022/2023 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction.**
- **Inflige une amende de 66 €. au club de VAL DE CISSE FC, conformément aux dispositions de l'article 24.3 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre-Val de Loire et ses Districts.**

\*\*\*\*

## 7 – MATCH ARRETE :

Match	25108138	
Date	18 décembre 2022	
Catégorie / Division / Poule	Seniors	Départemental 5 Poule A
Clubs en présence	AMBOISE AC 3	ACP TOURS 4

Match arrêté à la 73<sup>ème</sup> minute.

La Commission prend note de la décision de la Commission de discipline en date du 5 janvier 2023 de redonner le dossier pour étude à la Commission sportive.

La Commission :

- Jugeant sur le fond et en première instance,
- Suite aux rapports reçus et constatant à leur lecture que l'arbitre n'a pas utilisé de tous ses moyens en sa possession pour mener cette rencontre à son terme.

Par ces motifs :

- **Décide de donner match à rejouer le dimanche 29 janvier 2023.**

\*\*\*\*\*

## 8 – TIRAGE AU SORT DES COUPES DEPARTEMENTALES et CHALLENGE D4/D5

### Coupe Seniors Indre et Loire

- Rencontres à jouer le samedi 25 ou dimanche 26 février 2023
- 8<sup>ème</sup> de finale : 16 équipes – 8 matchs

### Coupe Seniors du District

- Rencontres à jouer le samedi 28 ou dimanche 29 janvier 2023
- 16<sup>ème</sup> de finale : 25 équipes – 9 matchs + 7 exempts

### Coupe Seniors Marcel Bacou

- Rencontres à jouer le samedi 28 ou dimanche 29 janvier 2023
- 8<sup>ème</sup> de finale : 15 équipes – 7 matchs + 1 exempt

### CHALLENGE D4/D5

- Rencontres à jouer le samedi 28 et dimanche 29 janvier 2023
- 22 équipes : 6 rencontres + 10 exempts

### Consolante :

- Rencontre à jouer le samedi 28 et dimanche 29 janvier 2023
- 17 équipes : 1 rencontre + 15 exempts

\*\*\*\*\*

## 8 – COURRIERS DIVERS

### LA CELLE SAINT AVANT ESJ - Courriel en date du 6 janvier 2023

- Départemental 4 Poule E – LA CELLE-POUZAY entente 2 c/ SAINT EPAIN US 1  
Rencontre fixée au dimanche 22 janvier 2023.

### SC VILLEPERDUE – Appel téléphonique du 9 janvier 2023

- Problème programmation rencontre/vestiaire  
Départemental 4 poule C du 22/01/2023 – VILLEPERDUE SC 2 c/ LA CROIX-VAL DE CHER Entente 2  
Rencontre fixée au dimanche 29 janvier 2023.

**U.S. CHAMPIGNY/VEUDE – Courriel en date du 11 janvier 2023**

- Pris note pour la demande de délégué.

**EB SAINT CYR/LOIRE – Courriel en date du 21 décembre 2022**

- Volontariat U13 R2 – Pris note courriel adressé en copie.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 44 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts : - dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition - dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Fin de la réunion à 17 heures.

Prochaine réunion : **mercredi 18 janvier 2023 à 14 heures**

**Pierre TERCIER**

Président de séance



**Pierre CHASLE**

Secrétaire de séance





# CHAMPIONNATS JEUNES

## 2<sup>ème</sup> phase – 2022/2023

Poules établies par le Département Jeunes et Technique  
en concertation avec la Commission sportive

U18 Division 1 - Fil Bleu
Azay Cheille Sc 1
Membrolle Fc2m Ent 1
Monnaie Us 1
St Pierre Des Corps 1
Ste Maure Maille Fc 1
Tours Acp 2

U18 Division 2 - Fil Bleu	
A	B
Gatine Choisilles Fc 2	Bouchardais Af 1
Notre Dame D Oe 1	Descartes Ent. 1
Pernay Ent 1	Esvres/Indre 2
Renaudine Us 1	Loches Ac 2
Val De Brenne Fc 1	Richelais Js 1
Val De Cisse Fc 1	Val Sud Touraine Rc 1
C	D
Azay Cheille 2	Amboise Ac 2
Bourgueillois Af 1	Montbazou Ent 1
Esvres/Indre 1	Pays Montresorois 1
Riche Racing 1	St Avertin Sp. 1
St Symphorien Ent 1	Veretz Azay Larcaay 1
E	
Chambray Fc 2	
Joue Portugais Us 1	
Pays Langeaisien Fc 1	
Val De Veude Es 1	
Ville Aux Dames Ent 1	

U17 Division 1	U17 Division 2
Avoine O. Chinon C. 1	Amboise Ac 1
Azay Cheille Sc 1	Berry Touraine Ent 1
Fondettes Ent 1	Croix En Tourain Ent 1
Joue Les Tours Fct 1	Montlouis Fc 1
St Cyr Sur Loire Eb 2	Monts As 1
St Symphorien Ent 1	Pays De Racan As 1



U15 Division 1	
A	B
Amboise Ac 1	Avoine O. Chinon C. 1
Azay Cheille Sc 1	Bouchardais Ent 1
Chambray Fc 1	St Avertin Sp. 1
Monnaie Us 1	Ste Maure Maille Fc 1
Notre Dame D Oe 1	Tours Acp 1
St Symphorien Fa 1	Val De Cher Ent 1

U15 Division 2	
A	B
Avoine O. Chinon C. 2	Chambray Fc 2
Bourgueillois Af 1	Loches Ac 1
Joue Les Tours Fct 1	Reignac Rcvl Ent 1
Luyne Ent 1	St Pierre Des Corps 1
Ouest Tourangeau Fc 2	Veigne Ent 1
Richelais Js 1	Veretz Azay Larcay 1
C	
Gatine Choisilles Fc 1	
Loire Et Vignes Us 1	
Pays De Racan As 1	
Riche Racing 1	
St Cyr Sur Loire Eb 2	
Val De Cisse Fc 1	

U15 Division 3	
A	B
Chanceaux Ent 3	Chanceaux Ent 2
Gatine Choisilles Fc 2	Joue Portugais Us 1
Luyne Ent 2	Montlouis Fc 2
Monnaie Us 2	Renaudine Us 1
Pays Langeaisien Fc 1	St Symphorien Fa 2
Villiers Bouin Ent 1	Tours Acp 2
C	D
Berry Touraine Ent 1	Azay Cheille Sc 2
Descartes Ent. 1	Esvres/Indre 1
Val De Veude Es 1	Joue Les Tours Fct 2
Val Sud Touraine Rc 1	Monts As 2
Veigne Ent 2	Pays Montresorois 1
	Val De Cher Ent 2

U15 À 8 - 2ème Phase
Bouchardais Ent 2
Pays De Racan As 2
Tours Sud As 1
Veron Fc 1
Yzeures Preuilley Ent 1

U13 Division 1 - Intermarché	
A	B
Avoine O. Chinon C. 1	Pays Langeaisien Fc 1
Azay Cheille Sc 1	Riche Racing 1
Joue Portugais Us 1	Richelais Js 1
Montlouis Fc 1	St Avertin Sp. 1
St Cyr Sur Loire Eb 2	Tours Sud As 1
Tours Fc 2	Yzeures Preuilly Ent 1
C	
Amboise Ac 1	
Membrol Mettray Fc2m 1	
Ouest Tourangeau Fc 1	
St Pierre Des Corps 1	
Vallee Verte 1	
Veretz Azay Larcay 1	

U13 Division 2 - Intermarché	
A	B
Bourgueillois Af 1	Avoine O. Chinon C. 2
Chambray Fc 3	Esvres/Indre 1
Fondettes Ent 1	Etoile Verte Ent 1
Joue Les Tours Fct 1	St Cyr Sur Loire Eb 3
Val De Veude Es 1	Ste Maure Maille Fc 1
Vallee Du Lys Asvl 1	Tours Acp 2
C	D
Loches Ac 1	Gatine Choisilles Fc 1
Montlouis Fc 2	Loire Et Vignes Us 1
Monts As 1	Monnaie Us 1
Reignac Rcvl 1	Parcay Meslay Afc 1
Val De Cher Ent 1	Renaudine Us 1
Veigne Cs 1	St Symphorien Fa 1

U13 Division 3 - Intermarché	
A	B
Descartes Sg Ent. 1	Bouchardais Ent 1
Esvres/Indre 2	Bourgueillois Af 2
Loches Ac 2	Richelais Js 2
Pays Montresorois Fc 1	Val De Veude Es 2
Yzeures Preuilly Ent 2	Val De Veude Es 3
	Veron Fc 1
C	D
Avoine O. Chinon C. 3	Pays De Racan As 1
Azay Cheille Sc 2	St Cyr Sur Loire Eb 4
Descartes Sg 2	Val De Brenne Fc 1
Monts As 2	Ville Aux Dames Esvd 1
Ste Maure Maille Fc 2	Villedomer As 1
E	F
Chanceaux As 1	Chanceaux As 2
Membrol Mettray Fc2m 2	Fondettes Ent 2
Monnaie Us 3	Joue Les Tours Fct 2
Not.Dame D'Oe 1	Monnaie Us 2
Renaudine Us 2	Tours Acp 3
St Symphorien Fa 2	Villiers Bouin Ent 1
G	H
Azay Cheille Sc 3	Amboise Ac 2
Joue Portugais Us 2	Charge Es 1

Pays Langeaisien Fc 2	St Avertin Sp. 2
Pernay Ent 1	Val De Cher Ent 2
Riche Racing 2	Val De Cisse Fc 1
Tours Ardente 1	U12 Départemental - Intermarché
I	Amboise Ac 1
Etoile Verte Ent 2	Montlouis Fc 1
St Avertin Sp. 3	Monts As 1
St Pierre Des Corps 2	Riche Racing 1
Tours Sud As 2	St Pierre Des Corps 1
Vallee Verte 2	St Symphorien Fa 1
Veigne Cs 2	Vallee Du Lys Asvl 1